

Autant que possible, on a répondu, quoique brièvement, à toutes ces lettres ; quelques unes de nos réponses ont été insérées dans des journaux de localités ; mais ces détails étaient trop incomplets pour satisfaire le besoin que l'on éprouve de sonder l'avenir dans les grandes calamités. Je dois dire que si nous avons consenti à répondre, ça été uniquement par un sentiment de convenance et par égard pour les personnes honorables qui suppliaient en quelque sorte pour qu'on leur dit ce à quoi l'on peut s'arrêter sur une pièce qui occupe la France entière. Mais nous devons déclarer que jamais ni la communauté ni ceux qui la dirigent n'ont eu la pensée de donner de la publicité à la prophétie de sœur Marianne. C'est à leur insu que le *Constitutionnel* d'abord et après lui presque tous les autres journaux l'ont publiée. La preuve en est que jamais on ne l'a ni écrite ni dictée dans la maison. Les diverses copies qui circulent sont l'œuvre de personnes qui les ont rédigées de mémoire, à la suite de conversations qu'elles ont eues avec la mère Providence, confidente de sœur Marianne et dépositaire de ses prédictions.

Nous devons ajouter que cette vénérable religieuse, âgée aujourd'hui de plus de 92 ans, n'a pas eu un seul entretien détaillé sur ce sujet depuis 25 ou 30 ans : d'où il faut conclure que toutes les copies manuscrites ou imprimées qui peuvent circuler remontent au moins à 1845. Il nous en a été envoyé une, du diocèse de Valence, qui se terminait par cette note :

“ Le père Ecarlat, religieux, a déclaré, le 16 juillet 1849, avoir reçu ces communications en 1810 et 1812.” Cette copie diffère à peine, et seulement dans quelques expressions de nulle importance, de celle du *Constitutionnel*. Elle n'est pas divisée par versets numérotés.